

## Description

L'acousticien ou acousticienne en systèmes auditifs assistent et conseillent les personnes malentendantes. Ils identifient le problème auditif et effectuent des évaluations techniques pour déterminer le degré de la perte d'audition. Suite aux résultats, ils proposent aux patients et patientes des systèmes auditifs adaptés à leurs besoins.

Leurs principales activités consistent à :

### Conseil à la clientèle

- prendre connaissance et analyser les rapports des oto-rhino-laryngologistes (ORL);
- accueillir les personnes et préparer les cabines pour les différents examens et l'adaptation des appareils auditifs;
- expliquer l'évolution, les symptômes et les conséquences des pathologies auditives ainsi que le déroulement des examens;
- identifier les besoins du patient ou de la patiente grâce à des outils spécifiques (check-lists, questionnaires, etc.) et établir des devis;
- constituer et documenter le dossier des patients pour le suivi, les assurances sociales et les ORL;

### Test et analyse

- réaliser une otoscopie;
- effectuer différents tests acoustiques à l'aide d'un audiomètre ou d'un ordinateur, afin de calculer la perte d'audition des patients;
- évaluer les résultats des examens afin de choisir le ou les types d'appareil auditif et ses otoplastiques (oreillettes de protection auditive);
- établir un résumé des données audiologiques en vue de l'entretien avec le patient ou la patiente;

### Adaptation des systèmes auditifs

- proposer différents types d'appareils auditifs adaptés à chaque patient·e (système auditif intra-auriculaire, contour d'oreille, etc.) afin d'améliorer la performance et le confort auditif;
- réaliser des moules d'oreilles et commander les systèmes auditifs correspondants auprès des fournisseurs;
- ajuster les moyens techniques auxiliaires (téléphone, télécommande, etc.) en fonction des besoins de la personne;
- expliquer le bon fonctionnement des appareils et leur entretien;
- assurer un suivi des systèmes auditifs et de la performance auditive des patients.

### Environnement de travail

L'acousticien ou l'acousticienne en systèmes auditifs travaillent généralement en équipe dans un commerce. Ils sont amenés à être régulièrement en contact avec les oto-rhino-laryngologistes (ORL), les audioprothésistes et les spécialistes en assurances sociales. Leurs horaires de travail sont réguliers.

## Formation

La formation d'acousticien et acousticienne en systèmes auditifs s'acquiert par un apprentissage en entreprise.

### Lieu

- formation pratique (3 à 4 jours par semaine) dans une entreprise;
- formation théorique (1 à 2 jours par semaine) dans une classe intercantonale romande à Bienne;
- cours interentreprises (13 jours sur 2 ans).

### Durée

- 3ans

### Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

### Titre obtenu

- Certificat fédéral de capacité (CFC) d'acousticien ou d'acousticienne en systèmes auditifs.

Possibilité d'obtenir une maturité professionnelle pendant l'apprentissage ou après l'obtention du CFC, selon des modalités variables d'un canton à l'autre.

### Contenu

Branches théoriques sur 3 ans	Leçons
Indentification des besoins des clients et vente de systèmes auditifs	680
Adaptation des systèmes auditifs	240
Culture générale	360
Sport	160
<b>Total</b>	<b>1440</b>

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Courtoisie et tact
- Habileté manuelle
- Hygiène et propreté
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Aptitude à travailler en équipe
- Sens commercial

## Perspectives professionnelles

Les perspectives sur le marché de l'emploi sont bonnes. En effet, l'élévation de l'espérance de vie et les conséquences des nuisances sonores de notre mode de vie génèrent une nouvelle clientèle. Toutefois, les acousticiens et les acousticiennes en systèmes auditifs sont soumis à des changements permanents dus à l'innovation perpétuelle de la technique et des fournisseurs d'équipements ainsi qu'à la diversité des besoins des clients. Les magasins spécialisés doivent faire face à une forte concurrence.

CFC délivrés en Suisse romande en 2018:

Aucun CFC n'a été délivré en Suisse romande en 2018.

### Perfectionnement

Les acousticiens en systèmes auditifs peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- brevet fédéral d'audioprothésiste, 3 ans en emploi, Zurich;
- séminaires et congrès de formation continue proposés par les institutions de formation, les organisations du monde du travail et les fabricants d'appareils.

## Professions voisines

- Audioprothésiste BF/Audioprothésiste BF
- Enseignant spécialisé pour enfants sourds/Enseignante spécialisée pour enfants sourds
- Opticien CFC/Opticienne CFC

## Adresses

Association pour la formation dans le domaine des systèmes auditifs (AFSA)  
Seilerstrasse 22  
Case postale  
3001 Berne 1  
Tél.: 031 310 20 18  
<http://www.vbha.ch/fr>

Association suisse des spécialistes de l'audition (ASSA)  
Seilerstrasse 22  
CP 5853  
3001 Berne 1  
Tél.: 031 310 20 31  
<http://www.suisse-audition.ch>

Centre de formation professionnelle CFP-Biel-Bienne  
Rue du Wasen 5  
2500 Bienne 4  
Tél.: 032 344 37 52  
<http://www.cfp-bienne.ch>